



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un juillet, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy,

Étaient excusées : GONON Florence (pouvoir à JOUANNY Michèle), JOUANNEAU Fanny,

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 4

POUR : 5

### **Délibération n° 2023/37 : Dispositif Territoire Numérique Educatif – convention avec le Département de l'Isère**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE) impulsé par la Banque des territoires et déployé par le Département de l'Isère, en tant que chef de file, visant à bâtir un système éducatif capable de répondre à deux objectifs :

- Permettre la continuité pédagogique,
- Réduire la fracture numérique.

La commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Département de l'Isère pour équiper l'école maternelle d'un environnement numérique de travail, d'un ensemble de projection interactif et du matériel mobile à destination des élèves. Ces équipements sont financés à hauteur de 70% par le Département de l'Isère.

Le Département de l'Isère a retenu notre dossier et a alloué une subvention de 3 213,93 €. Afin de définir les modalités de transfert de crédits de la subvention allouée au Département par la Banque des territoires vers la commune, il y a lieu de signer une convention avec le Département de l'Isère, jointe à la présente.

Vu la convention de financement entre la Caisse des Dépôts et le Département de l'Isère relative au programme d'investissement d'avenir « Territoires numériques Educatifs »,

Vu la délibération du Département de l'Isère 2022 BP 2023 D 07 2 du 8 décembre 2022 relative au déploiement du dispositif « Territoires numériques Educatifs » en Isère,

Vu la délibération du Département de l'Isère 2023 CP06 D 07 73 du 30 juin 2023 relative aux subventions aux communes et EPCI dans le cadre du dispositif « Territoire Educatif Numérique »,

Le conseil municipal, à cinq (5) voix pour, une (1) voix contre (GIRAUD Roger) et quatre (4) abstentions (GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNY Michèle) :

**DECIDE** de s'engager dans le dispositif « Territoire Educatif Numérique »,

**APPROUVE** l'acquisition de l'équipement nécessaire pour l'école maternelle,

**APPROUVE** la convention avec le Département de l'Isère,

**AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise UGAP,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Département de l'Isère concernant le dispositif « Territoire Educatif Numérique ».

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture :  
Date de publication :

**25 JUL. 2023**  
**25 JUL. 2023**